



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 24 juin 2020 à 20h00**

Présent(e)s :

| | |
|------|---|
| Mme | Véronique Hirsch, Présidente |
| Mmes | Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales |
| MM. | Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Géoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux |
| M. | Guy Lavorel, Maire |
| Mme | Béatrice Hirsch, Adjointe |
| MM. | Marc Truan, Adjoint Olivier Niederhauser, Secrétaire communal |

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux :
 - de la séance ordinaire du 9 mars 2020
 - de la séance d'installation du 2 juin 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie :
 - Informations concernant les activités et mesures mises en place durant la pandémie de Covid-19
 - Autres informations
4. Projets de délibérations :
 - 4.1 Projet de délibération D200 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 935'000.- destiné aux travaux de transformation et de réfection de l'épicerie, pl. de la Mairie 3 :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures
 - Vote de la délibération
 - 4.2 Projet de délibération D201 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 140'000.- pour les travaux de rénovation intérieure du bâtiment de la route de Moillebin 2 :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures
 - Vote de la délibération

- 4.3 Projet de délibération D202 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 22'000.- destiné à l'achat d'un véhicule électrique pour le service de la voirie :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures
 - Vote de la délibération
- 4.4 Projet de délibération D203 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 40'000.- destiné à l'achat de nouvelles chaises pour le restaurant scolaire :
 - Rapport de la commission Social, jeunesse, loisirs et communication
 - Vote de la délibération
- 4.5 Projet de délibération D204 : Vote des crédits d'engagement complémentaires concernant les crédits terminés au cours de l'exercice 2019 :
 - Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements
 - Vote de la délibération
- 5. Propositions individuelles et questions
- 6. Huis clos : Demande de naturalisation

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour, qui n'appelle pas de remarques.

1. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2020 et de la séance d'installation du 2 juin 2020

Les procès-verbaux du 9 mars 2020 et du 2 juin 2020 sont approuvés avec remerciements à leur auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente rapporte que le Bureau souhaite effectuer une communication suite à une discussion qui a eu lieu lors d'une commission. En effet, il a été demandé d'accorder une souplesse horaire aux présidents des commissions lorsque l'ordre du jour contient peu de sujets, et de permettre que certaines séances débutent à 20h00 au lieu de 18h30. Lorsque cela se produira, la réunion devra être agendée suffisamment à l'avance pour que l'administration soit présente.

Mme Schneider-Bidaux remercie le Bureau d'avoir donné suite à cette demande.

La Présidente ajoute que les présidents des commissions ont reçu de la part de la Mairie des dates pour les mois de septembre à décembre. Les présidents peuvent dès lors se prononcer sur l'heure des séances dont ils sont responsables.

3. Communications de la Mairie

M. le Maire excuse tout d'abord le retard de M. Truan, qui se trouve à une séance de l'ACG.

3.1 Informations concernant les activités et mesures mises en place durant la pandémie de Covid-19 par M. Guy Lavorel, Maire

M. le Maire donne lecture des informations suivantes :

« Comme cela a été le cas pour la plupart des entités, qu'elles soient publiques ou privées, le fonctionnement et les activités de la commune ont été bouleversés par la pandémie de Covid-19.

Ainsi, dès le 17 mars, suite aux décisions prises par les autorités fédérales et cantonales, la Mairie a pris les mesures suivantes :

- Les bureaux de la mairie ont été dans un premier temps partiellement fermés, le secrétariat restant ouvert pour les urgences 3 après-midis par semaine. Puis la mairie a été totalement fermée dès le 23 mars ; à partir de cette date, tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration ont été équipés pour travailler à domicile et un numéro de téléphone était mis à disposition de la population pour les demandes urgentes.

Seuls M. Olivier Niederhauser, secrétaire général, et Mme Dominique Schupbach, secrétaire générale adjointe, étaient occasionnellement présents à la mairie pour gérer certains dossiers et accomplir certaines tâches difficiles ou impossibles à effectuer en télétravail.

La Mairie relève l'excellent soutien dont elle a bénéficié du Service informatique des communes genevoises (SIACG) qui, en quelques heures, a permis que toutes les personnes qui devaient travailler à domicile soient opérationnelles, sous réserve de disposer du matériel nécessaire.

- Dès le 17 mars également, toutes les salles communales (salle des fêtes, salles de sport, espace culturel de la Ferme Rosset, etc.) ont été fermées et les utilisateurs étaient informés de cette mesure. L'école et le GIAP devant assurer un service minimum, les locaux dont ils avaient besoin ont bien sûr été mis à leur disposition et les concierges responsables ont effectué des nettoyages réguliers, conformément aux directives du Département de l'instruction publique et du GIAP.

Le restaurant scolaire a également suspendu son activité habituelle, mais il a continué à servir les repas aux quelques enfants qui étaient inscrits.

Durant ces semaines de semi-confinement au cours desquelles un service scolaire et parascolaire minimum devait être assuré, environ 6 à 8 enfants étaient accueillis chaque jour à l'école et au restaurant scolaire, un peu moins le mercredi.

- La bibliothèque et la garderie d'enfants ont également été fermées le 17 mars. Le comité de la garderie a informé tous les parents de cette mesure, en leur précisant qu'en cas de réel besoin, une solution de garde pouvait être trouvée avec la crèche la Cigogne. En ce qui concerne les frais d'écolage, ceux-ci n'ont bien sûr pas été facturés durant la période de fermeture et ils ont déjà été remboursés aux familles qui avaient payé d'avance.

Suite aux premières mesures de déconfinement entrées en vigueur au mois de mai, et qui concernaient notamment les écoles et les institutions de la petite enfance, le comité de la garderie s'est réuni à plusieurs reprises pour préparer une réouverture partielle et progressive. Celle-ci a eu lieu, comme pour l'école, le 11 mai et selon les directives cantonales 10 enfants pouvaient être accueillis chaque jour. Les familles ont très bien compris les mesures mises en place et les limitations à respecter, et cette reprise s'est bien déroulée. La Mairie remercie le comité de la garderie et les éducatrices, dont l'investissement a permis cette réouverture dans les meilleures conditions possibles.

Ces remerciements vont également au comité du restaurant scolaire, à son personnel, et au personnel communal qui ont tous collaboré de manière très constructive aussi bien durant la période de confinement que lors de la reprise des activités, qui a nécessité de la souplesse, de la réactivité et une grande disponibilité.

- Le service de la voirie et des espaces verts a pu, la majeure partie du temps, continuer d'assurer son activité à peu près normalement : entretien courant des parcs et des chemins, arrosage des plantations, levées des poubelles, etc. Les collaborateurs ont également placé dans les différents parcs des avis rappelant les règles sanitaires à respecter, et ils ont dû à plusieurs reprises remettre en place cette signalisation qui était parfois arrachée.
- Concernant les parcs et parcs de jeux, la Mairie a fait le choix de les laisser ouverts afin d'offrir aux habitants, notamment à ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un jardin, des espaces pour s'aérer et se délasser avec leurs enfants. La Mairie a conscience que cette décision n'a pas été comprise de tous, mais elle a été appréciée par de nombreuses familles. Afin de rappeler les règles en vigueur, qui n'étaient pas toujours respectées, l'administration communale a pu compter sur la compagnie des sapeurs-pompiers qui a effectué durant plusieurs week-ends des rondes de surveillance et de sensibilisation. La Mairie remercie vivement les sapeurs-pompiers et leur commandant, M. Antoine Ribeiro, qui ont consacré de nombreuses heures de leur temps libre pour effectuer ces tournées très utiles.

Une des activités importantes qui a dû être assumée par les communes est le plan de solidarité communal, que le Département de la cohésion sociale a demandé à la commune de mettre en place.

En effet, le 16 mars le Conseiller d'Etat en charge de ce département, M. Thierry Apothéloz, écrivait ceci :

« Nous avons besoin de vous pour mettre en place, dans votre commune, un plan de solidarité communal destiné à apporter une aide efficace et sûre aux personnes isolées. Celui-ci a pour objectif de compléter les actions menées par le canton, sous l'angle de la proximité, dont les communes sont les garantes ».

La Mairie n'a toutefois pas attendu ce courrier puisque, dès le 13 mars, elle demandait à sa coordinatrice sociale, Mme Stéphanie Metzger, de préparer avec des collègues un plan d'aide aux aînés et aux personnes isolées ou vulnérables. Il est donné lecture de quelques extraits du rapport établi par Mme Metzger, qui sera envoyé prochainement aux membres de la commission « social, jeunesse, loisirs et communication » :

Depuis le 16 mars 2020, date de début du confinement dû à la crise sanitaire du coronavirus, nous avons mis en place un plan d'action de solidarité communal pour les personnes de la commune âgées de 65 ans et plus. Nous avons fait plus de 300 téléphones afin de proposer des aides concrètes à toutes ces personnes pour : faire leurs courses, évacuer leurs déchets, promener leur chien, payer leurs factures, retirer des colis à la poste, se faire livrer des livres de notre bibliothèque municipale.

Nous leur avons également envoyé deux courriers postaux ainsi que, pour celles dont nous possédions les adresses, deux messages par email.

Afin de faire ces téléphones et de mettre en place les aides proposées, une équipe sociale de 4 personnes s'est formée, composée de Mmes Dominique Schupbach, Nathalie Forestier, Florence Matthey-Doret et Stéphanie Metzger, la responsable chargée de la coordination. Notre collaboration s'est très bien passée.

8 jeunes de la commune et plusieurs adultes bénévoles se sont portés volontaires. Ils ont reçu une formation par Mme Matthey-Doret, qui les a sensibilisés aux recommandations sanitaires à respecter et à la manière de prendre contact avec les aînés.

Depuis le 16 mars, 21 personnes (seules ou en couple) ont sollicité notre aide concrète pour les courses. Jusqu'au 6 juin, il y a eu au total 78 livraisons de courses, 5 demandes pour l'évacuation de déchets et 3 demandes pour des démarches à la poste.

Le travail en réseau avec le responsable cantonal du Plan de solidarité, Monsieur Marko Bandler, a été utile grâce à la documentation partagée et aux procédures d'autres communes. Nous avons constaté que nous étions bien préparés et cela grâce notamment au fait que nous avons envoyé un courrier aux aînés le 16 mars déjà et écrit aux jeunes de la commune le 13 mars pour leur demander s'ils seraient d'accord de participer au plan de solidarité.

Une autre constatation positive est le fait que nous avons pu faire face à la crise du coronavirus avec les ressources humaines de la commune. Les jeunes ont pu répondre aux besoins de courses des aînés.

Une liste de bénévoles adultes a également été créée.

Concernant le prêt des livres de la bibliothèque mis en place par les bibliothécaires et par Mme Véronique Hirsch, au milieu du mois de juin plus de 120 livres avaient été livrés. En moyenne 1 à 2 livraisons étaient effectuées chaque jour.

La période de déconfinement ayant commencé, 14 personnes ont manifesté leur souhait d'arrêter de se faire livrer les courses. A ce jour, 2 couples et une personne seule ont manifesté leur intérêt de continuer à se faire livrer les courses.

En ce qui concerne le matériel sanitaire commandé par la commune (masques, gants, gel désinfectant), il a été mis à disposition des jeunes et des bénévoles qui travaillent dans le cadre du Plan de solidarité communal, ainsi que du restaurant scolaire et des employés communaux. Nous en avons également fourni à l'épicier, dont le commerce est resté ouvert durant toute cette période, ce qui a rendu service à de nombreux habitants.

L'extrait qui vient d'être lu résume donc les principales actions menées dans le cadre du plan de solidarité. Comme mentionné plus haut, un rapport complet sera envoyé aux membres de la commission sociale.

Sur le plan financier, cette période de confinement a bien évidemment eu des impacts pour la commune. Rapidement, la Mairie a décidé d'apporter une aide aux commerces et sociétés qui louent des locaux à la commune et celles-ci ont été dispensées de payer les loyers des mois de mars à mai, soit 3 mois. Cette mesure a également été appliquée aux sociétés ou associations, par exemple sportives, qui payent un loyer pour l'utilisation de certaines salles. Parmi les autres charges pour la commune, il faut relever par exemple :

- Les frais liés au plan de solidarité communal (un peu plus de CHF 10'000.-).
- Les licences pour l'application informatique permettant au personnel de travailler à domicile (env. CHF. 3'000.-).
- La diffusion en direct, sur le site internet de la commune, de la séance d'installation du conseil municipal (CHF 4'000.-).

Le confinement a également eu pour effet que des dépenses n'ont pas été faites pour diverses activités et fêtes annulées ou reportées. A noter qu'en ce qui concerne l'une des fêtes importantes qui n'aura pas lieu, la fête des promotions, une indemnité a été versée aux forains et orchestres qui devaient être présents.

A ce jour, le total des charges supplémentaires dépasse d'environ CHF 15'000.- les économies réalisées, mais il est encore trop tôt pour tirer un bilan financier de cette période et le sujet sera à nouveau abordé cet automne à la commission des finances. Ce bilan financier ne tient bien sûr pas compte de l'impact probable, mais encore difficile à estimer, de cette crise sur les recettes fiscales des communes.

Cela résume ainsi les activités assurées par la commune durant cette période très particulière et pas toujours facile à gérer.

Conformément aux décisions du Conseil d'Etat, la Mairie a géré les affaires courantes alors que le Conseil municipal ne pouvait malheureusement pas se réunir. L'Exécutif a tenu ses séances parfois en vidéoconférence, mais le plus souvent en présentiel, avec M. Niederhauser, au moins une fois par semaine. De très nombreuses informations ont été échangées par email.

Dès le début de la pandémie, la position de la Mairie a été claire : elle appliquerait strictement les décisions et directives de la Confédération et du Canton. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'administration a dû annuler les nombreuses activités et manifestations qui étaient prévues durant cette période : apéritifs du printemps, 30 ans de la bibliothèque, troc-vente, 10 ans de la salle des fêtes, fête des 8P, fête de la garderie d'enfants, promotions scolaires, etc. Les sociétés communales ont également dû suspendre toutes leurs activités et le théâtre a par exemple annulé, sur demande de la Mairie, les représentations qu'il préparait depuis plusieurs mois.

Aujourd'hui, la commune peut être satisfaite d'avoir participé, à son niveau, à la gestion de cette pandémie qui semble être progressivement sous contrôle.

La Mairie remercie toutes celles et tous ceux qui ont aidés la commune durant toute cette période ».

La Présidente remercie la Mairie et l'administration pour les différentes actions menées lors de cette période difficile. Elle ouvre ensuite la discussion.

M. Sizonenko relève que l'EMS de Drize n'a pas déclaré de cas de Covid-19. Il souhaite ensuite savoir ce qu'il advient de la fête du 1^{er} août.

M. Lavorel répond que la Mairie a décidé de probablement supprimer la fête du 1^{er} août, qui attire souvent près de 500 personnes. L'administration se renseignera encore si d'autres communes organisent cette fête et quelles mesures elles prévoient de prendre pour respecter les règles sanitaires.

M. Annen se demande si la commune envisage d'entrer en matière sur des demandes de soutien financier d'associations qui ont eu un manque à gagner, comme par exemple le théâtre.

M. le Maire répond par l'affirmative ; il reprend l'exemple du théâtre qui a annulé ses représentations et que la commune s'est dite prête à aider. Le président du théâtre a cependant annoncé qu'il n'avait pas besoin de soutien.

M. Annen désire savoir si la commune a communiqué un dispositif aux diverses associations en cas de manque à gagner. Il cite l'exemple des cours de tennis qui ont été annulés et dont il en résulte un manque à gagner.

M. le Maire explique ne pas avoir eu de contact avec le club de tennis. Il assure toutefois que la commune est à l'écoute et gèrera les cas s'ils se présentent.

M. Niederhauser précise que le club de tennis paie un loyer pour occuper la salle de sport, loyer qui n'a pas été facturé ces derniers mois. La commune a donc déjà fait un geste.

M. A. Odier, qui est vice-président du théâtre, explique que ce dernier devait donner des représentations dès le 20 mars. Suite à leur annulation et au manque à gagner, des RHT ont été versées par la Confédération. Dès lors, le théâtre ne s'est pas tourné vers la Mairie.

M. Botbol revient sur la question du tennis, dont il est membre. Le comité a proposé de rembourser 50 % des cotisations aux membres, ce qui démontre que le club n'est pas dans une situation catastrophique.

M. Annen précise que le théâtre était un exemple théorique.

M. Botbol souhaite savoir si la commune a eu connaissance du nombre de cas de Covid-19 à Troinex.

M. le Maire répond par la négative, ceci pour des raisons de protection des données.

M. Rüttimann désire obtenir des précisions concernant la fête des promotions des 8P.

M. le Maire répond que la Mairie a envoyé un courrier aux parents. Les trois membres de l'Exécutif distribueront les dictionnaires aux élèves dans les classes, ainsi qu'un bon-cadeau, puis un goûter sera offert aux enfants. La Mairie a appris qu'un pique-nique organisé par des privés serait organisé dans le pré du curé, manifestation qu'elle ne cautionne pas.

3.2 Autres informations

Communications de M. Guy Lavorel, Maire

Répartition des fonctions au sein de l'Exécutif : Lors de sa première séance de la législature, l'Exécutif a procédé à la répartition des dicastères entre M. le Maire et les adjoints. Cette répartition est pratiquement identique à celle de la dernière législature :

Guy Lavorel, Maire :

Urbanismes, aménagement du territoire et constructions :

Travaux publics et espaces verts, autorisations de construire, cimetière

Bâtiments

Mobilité :

Routes, transports publics, mobilité douce

Environnement :

Gestion des déchets, voirie, protection des eaux

EMS de Drize

Béatrice Hirsch, Adjointe :

Affaires sociales :

Aînés, aide sociale, aide individuelle, aide humanitaire, bénévolat

Petite enfance, école et jeunesse :

Crèche, garderie d'enfants, parascolaire, mamans de jour (AFJGSO), TSHM

Culture, sports et loisirs :

Manifestations communales, sociétés communales, fonds de décoration communal, Ferme Rosset

Marc Truan, Adjoint :

Finances et taxe professionnelle communale

Sécurité :

Police municipale, prévention solidaire, service du feu, protection civile

Administration générale :

Ressources humaines, informatique, règlements communaux

Décès de Malbine : Comme le Conseil municipal l'a certainement appris, Mme Ursula Pâquet, de son nom d'artiste Malbine, est décédée le 31 mai dernier, à l'âge de 103 ans.

Cette grande sculptrice laisse derrière elle de magnifiques statues, dont plusieurs peuvent être admirées en différents endroits de la commune : le petit cheval sur la place de la Mairie et plusieurs sculptures offertes par l'artiste et placées dans le beau Parc Malbine, à côté de la Mairie, parc qui avait été inauguré le 8 avril 2017. La grenouille devant la ferme Rosset est une œuvre de son mari.

Malbine habitait Troinex depuis plus de 50 ans. Ebéniste de formation, elle a trouvé refuge à Genève en 1939, fuyant l'Allemagne nazie et y a rencontré son époux, Henri Pâquet sculpteur, qui lui a transmis l'amour du métier. De cette union est née Claudine, leur fille, qui vit toujours sur la commune.

Artiste de renommée internationale, ses œuvres sont exposées de manière permanente en divers lieux, comme en Suisse et en Israël ; elles représentent très souvent des enfants, des jeunes personnes ou des animaux. La Commune de Troinex lui a rendu hommage en 2013 en lui décernant le Mérite Troinésien pour son immense talent de sculpteur, ainsi que par une exposition temporaire d'une quarantaine de ses sculptures dans le parc et sur la place de la Mairie.

De nature plutôt sauvage, n'appréciant guère les mots et les paroles, Malbine préférerait transmettre et communiquer son amour de la nature et des plaisirs de la vie au travers de ses sculptures qu'elle aime tant.

D'une grande générosité, elle a créé la fondation « Art for Help » destinée à venir en aide aux enfants en détresse du monde entier, avec l'aide de M. Jacques Boesch, actuel secrétaire général de la fondation.

Malbine fait et fera toujours partie de l'histoire de Troinex.

Antenne de téléphonie mobile : Du 4 mai au 4 juin derniers, une enquête publique a été ouverte par l'Office cantonal des autorisations de construire suite au dépôt d'une demande d'autorisation pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile à la route de Marsillon, sur la propriété de M. Pictet.

Comme indiqué dans le tout-ménage qui a été envoyé aux habitants le 15 mai, la Mairie n'a pas été informée à l'avance de ce projet, initié par les opérateurs Sunrise et Swisscom.

La mise à l'enquête de ce projet a suscité d'assez nombreuses réactions de personnes habitant la commune ou à proximité. Une quarantaine de personnes ont écrit à la Mairie ou ont signé des lettres-pétitions, et il est possible que certains courriers aient été envoyés directement à l'Office cantonal des autorisations de construire.

A l'échéance de l'enquête publique, la Mairie a écrit à cet office pour demander un délai jusqu'au 30 septembre 2020 pour rendre le préavis de la commune, délai qui, la Mairie l'espère, lui sera accordé. Durant cette période, l'administration communale va consulter le Conseil municipal avant de transmettre sa position à l'office cantonal des autorisations de construire. La Mairie comprend bien les inquiétudes des habitants.

Un article est par ailleurs en préparation afin d'informer la population sur les antennes de téléphonie existantes sur la commune et celles qui sont équipées de la 5G.

Communication de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe

Activités d'été pour les jeunes : Depuis 2012, des animations diverses destinées aux jeunes de 12 à 18 ans environ sont organisées sur le site de l'Agorespace. A l'époque, ce projet avait été lancé afin de proposer des activités aux jeunes, assez nombreux, qui ne partent pas en vacances et restent à Troinex durant tout l'été.

Une palette de différents sports était proposée : tennis, badminton, football, handball, BMX durant 5 semaines, en fin de journée.

Dès 2013, l'équipe des TSHM s'est proposée pour animer une partie de ces activités et elle a proposé par exemple des ateliers de cirque, de customisation de T-Shirts, ou encore la projection de films.

Depuis 2017, les TSHM ont repris toute l'organisation de ces activités d'été, avec toujours le soutien de la commune.

Cette année très particulière n'a pas épargné l'organisation des activités pour cet été. En effet, il a fallu attendre début juin pour savoir si le projet pourrait se réaliser concrètement, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

Aujourd'hui, l'équipe des TSHM peut proposer le programme d'animations gratuites suivant, du mardi 30 juin au samedi 18 juillet, puis du mardi 4 au vendredi 21 août (soit un programme plus important que par le passé) :

- Un accueil tout public (pas seulement les jeunes de 12 à 18 ans) avec des activités de bricolage, jeux de société et jeux d'extérieur entre 16h et 20h. Un goûter offert à 17h.

- Des ateliers divers tels que du yoga, du chi kung, de la zumba, du dessin manga, du « slam et poésies » ainsi que des quizz et un cinéma « plein air » les 1^{er} juillet et 19 août.

Le programme, sous forme de flyer, sera distribué prochainement en tout-ménage et sera envoyé aux membres du Conseil municipal par email.

Communication de M. Marc Truan, Adjoint

Formation des conseillers municipaux : M. Truan s'excuse tout d'abord de son retard dû à l'assemblée générale de l'ACG.

Lors d'une récente séance de la commission des finances, la question de la formation des conseillers municipaux, en particulier des nouveaux élus qui viennent d'entrer en fonction, a été abordée.

La Mairie s'est renseignée auprès de l'Association des communes genevoises (ACG) qui, lors des précédentes législatures, a déjà organisé différentes séances d'information ou de formation sur certaines thématiques, soit pour les conseillers municipaux, soit pour les magistrats.

La Mairie informe le Conseil municipal qu'un tel programme est à nouveau à l'étude au sein de l'ACG, qui va informer les communes dans le courant de l'été. Les thèmes qui devraient être abordés sont les compétences des communes, les finances et l'aménagement du territoire, et il est prévu de dispenser ces formations dans la deuxième partie de l'automne.

La Mairie communiquera donc le programme proposé par l'ACG dès qu'elle l'aura reçu. Ensuite, si le Conseil municipal souhaite être informé sur d'autres sujets (par exemple le rôle et le fonctionnement de l'Association des communes genevoises), la Mairie pourra inviter des intervenants.

4. Projets de délibérations

4.1 Projet de délibération D200 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 935'000.- destiné aux travaux de transformation et de réfection de l'épicerie, pl. de la Mairie 3

La Présidente passe la parole à M. Calame pour la lecture du rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 8 juin 2020 (cf. *Annexe 1*), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante, **qui est approuvée par 15 OUI et une abstention obligatoire :**

vu l'état de vétusté du bâtiment et la nécessité de disposer de locaux plus fonctionnels pour l'épicerie de Troinex,

vu le crédit d'étude de CHF 50'000.- voté par le Conseil municipal le 18 septembre 2017,

vu l'autorisation de construire délivrée par l'Office cantonal des autorisations de construire le 9 août 2019,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 8 juin 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. *D'approuver la réalisation des travaux de transformation et de réfection du bâtiment de l'épicerie, à la place de la Mairie 3, pour un montant de CHF 985'000.- ; ce montant comprend également les frais de déménagement de l'épicerie dans des locaux provisoires.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 935'000.- (le coût des travaux de CHF 985'000.- moins le crédit d'étude déjà voté de CHF 50'000.-) destiné à financer le coût de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la commune.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*

4.2 Projet de délibération D201 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 140'000.- pour les travaux de rénovation intérieure du bâtiment de la route de Moillebin 2

La Présidente passe la parole à M. Calame pour la lecture du rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 8 juin 2020 (cf. Annexe 1), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante, qui est **approuvée à l'unanimité (16 voix)** :

vu le projet de travaux de rénovation de l'intérieur du bâtiment de la route Moillebin 2 dans le but de louer cette habitation sous la forme d'une colocation,

vu le coût estimatif des travaux qui s'élève à CHF 140'000.-,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 8 juin 2020,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'approuver les travaux de rénovation intérieure du bâtiment de la route de Moillebin*
- 2. D'ouvrir à la Mairie un crédit budgétaire d'engagement de CHF 140'000.- destiné à financer ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la commune.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*

4.3 Projet de délibération D202 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 22'000.- destiné à l'achat d'un véhicule électrique pour le service de la voirie

La Présidente passe la parole à M. Calame pour la lecture du rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 8 juin 2020 (cf. Annexe 1), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité (16 voix)** :

vu la nécessité, compte tenu de son développement, de doter le service de la voirie et des espaces verts d'un véhicule supplémentaire,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 8 juin 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'approuver l'achat d'un véhicule électrique, modèle VRBikes, destiné au service de la voirie et des espaces verts, dont le coût total, équipement compris, s'élève à CHF 22'000.-*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 22'000.- destiné à financer le coût de ce véhicule. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 22'000.- au moyen de 8 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.*
- 5. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'750.- destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020, sur la rubrique 6150.33060.*

6. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

4.4 Projet de délibération D203 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 40'000.- destiné à l'achat de nouvelles chaises pour le restaurant scolaire

La Présidente passe la parole à Mme Tomassi pour la lecture du rapport de la commission Social, jeunesse, loisirs et communication du 15 juin 2020 (cf. Annexe 2). La Présidente ouvre la discussion.

M. Sizonenko se demande ce qu'il adviendra des chaises actuelles.

Mme B. Hirsch répond qu'elles seront utilisées pour la salle des fêtes ; il s'agit en effet des mêmes chaises et elles compléteront le stock.

Il n'y a pas d'autres questions et la Présidente donne lecture de la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité (16 voix) :**

vu la demande des responsables du restaurant scolaire de disposer de chaises plus pratiques et moins lourdes,

vu le devis de la société NOS Sa du 2 mars 2020,

vu le rapport de la commission Social, jeunesse, loisirs et communication du 15 juin 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. *D'approuver l'achat de 200 nouvelles chaises pour le restaurant scolaire de Troinex, pour un coût total de CHF 40'000.-*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 40'000.- destiné à financer le coût de ces chaises. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue de CHF 40'000.- au moyen de 8 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.*
5. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'000.- destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020, sur le compte 0290.33060.*
6. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

4.5 Projet de délibération D204 : Vote des crédits d'engagement complémentaires concernant les crédits terminés au cours de l'exercice 2019

La Présidente passe la parole à Mme Tomassi pour la lecture du rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 17 juin 2020 (cf. Annexe 3), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité (16 voix) :**

vu le crédit d'engagement de CHF 145'000.- voté par le Conseil municipal le 18 juin 2018 destiné à financer les travaux de réaménagement d'une partie de la zone sportive, et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2019 à CHF 156'140.60, laissant apparaître un dépassement de CHF 11'140.60,

vu le crédit d'engagement de CHF 54'000.- voté par le Conseil municipal le 18 juin 2018 destiné à financer l'étude de variantes et d'une image directrice concernant le projet de logements sur

les terrains de la paroisse catholique et de la commune au centre du village, et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2019 à CHF 60'563.10, laissant apparaître un dépassement de CHF 6'563.10,

vu le crédit d'engagement de CHF 155'000.- voté par le Conseil municipal le 15 octobre 2018 destiné à financer les travaux d'aménagement d'un nouveau parc de jeux à l'école, et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2019 à CHF 156'575.40, laissant apparaître un dépassement de CHF 1'575.40,

vu le crédit d'engagement de CHF 98'000.- voté par le Conseil municipal le 17 juin 2019 destiné à financer les frais de réfection du parc de jeux de la Chaumière, et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2019 à CHF 98'227.30, laissant apparaître un dépassement de CHF 227.30,

vu le crédit d'engagement de CHF 94'000.- voté par le Conseil municipal le 17 juin 2019 destiné à financer les frais d'installation de tableaux blancs interactifs dans les classes de l'école, et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2019 à CHF 92'988.40, laissant apparaître une économie de CHF 1'011.60,

vu le rapport de la commission des finances, sécurité et règlements du 17 juin 2020 conformément à l'art. 30, al.1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le total des dépassements s'élevant à CHF 19'506.40 et le total des économies de CHF 1'011.60

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 19'506.40.- pour couvrir les dépassements suivants :
 - CHF 11'140.60 Réaménagement d'une partie de la zone sportive
 - CHF 6'563.10 Etude de variantes pour le logement au centre du village
 - CHF 1'575.40 Nouveau parc de jeux à l'école
 - CHF 227.30 Réfection du parc de jeux de la Chaumière
2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités d'amortissement fixées pour les crédits initiaux.

5. Propositions individuelles et questions

Accueil des nouveaux habitants : M. A. Odier rappelle que la commune organisait des soirées de bienvenue pour les nouveaux habitants au cours desquelles les associations communales pouvaient se présenter. M. Odier est d'avis qu'il serait judicieux de réactualiser une telle soirée qui n'a pas eu lieu depuis plusieurs années.

La Présidente rejoint l'avis de son préopinant et précise que le sujet a déjà été abordé par le Bureau.

M. le Maire propose que la commission sociale lance une réflexion sur cette question.

La Présidente du Conseil, qui préside également la commission sociale, mettra ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance et précise que l'idée de prévoir un moment avec les nouveaux habitants pendant l'apéritif de saison a déjà été envisagée.

Liste des baby-sitters : M. Rüttiman souhaite savoir si la Mairie dispose d'une liste de baby-sitters et si cette liste est à jour.

M. Niederhauser répond qu'une telle liste existe effectivement ; il vérifiera avec ses collègues du secrétariat si elle est bien à jour et si elle est souvent demandée par des parents.

Remerciements : M. Rüttiman remercie la Mairie pour les présentations lors des premières séances de commissions de la législature, présentations qui étaient très intéressantes et utiles.

M. le Maire indique que ces présentations étaient effectivement utiles et ont nécessité un travail de préparation important de la part de l'administration. M. le Maire constate que le mois de juin a été

constructif. Il note avec plaisir l'unanimité au sein du Conseil municipal pour les projets votés ce soir, dont certains ont demandé beaucoup de travail.

Remarque faite en commission d'urbanisme concernant la présence d'une employée communale :
M. Calame déclare avoir positivement accueilli le fait que les remarques en commission sont prises en compte par le Bureau. Par ailleurs, il évoque une remarque qu'il a faite lors de la dernière commission d'urbanisme. Elle concernait la présence d'une employée communale en tant qu'observatrice. M. Calame explique avoir relu le règlement du Conseil municipal ainsi que la directive sur le fonctionnement des commissions et il s'est rendu compte qu'un tel cas de figure est prévu. M. Calame souhaite dès lors faire amende honorable lors de la présente séance, car sa remarque n'avait pas lieu d'être. Le Bureau ne doit donc pas se saisir de cette question et M. Calame précise qu'il s'excusera auprès de la collaboratrice concernée.

Vitrail du bicentenaire : La parole est donnée Mme Reymond-Dorsay distribue un article paru dans le journal d'informations de la commune de Troinex. Elle évoque ensuite l'origine du vitrail de Troinex et les explications qui s'y rapportent :

- L'origine du vitrail : le verre date de 2500 avant JC. Le vitrail apparaît quant à lui au VIII^{ème} siècle dans les églises. Il permet d'expliquer la Bible aux gens illettrés. Cependant, le vitrail est devenu noir et les couleurs ont perdu de leur importance au fil du temps. Ce n'est qu'au XX^{ème} siècle que le vitrail renaît. Le vitrail est donc rentré dans l'architecture laïque. De nouvelles techniques ont été mises au point autour des années 1970.
- Historique du vitrail du bicentenaire : La Mairie a permis aux différents groupes d'organiser les différentes parties du programme des festivités du 200^e qui ont eu lieu en 2017, dont une œuvre artistique pérenne qui symboliserait les 200 ans de l'entrée de Troinex dans Genève et la Confédération. Le groupe a pensé à commander un vitrail à placer à l'extérieur. Un jury a été désigné et un concours a été organisé avec des règlements contenant deux points essentiels : le vitrail devait avoir les couleurs des armoiries de Troinex (bleu et blanc) et représenterait la commune. Le projet retenu représente l'image de la voute céleste le jour de l'entrée de Troinex dans la Confédération, en 1817. Sous le vitrail, il y a différents morceaux de basalte sur lesquels se reflète l'ombre du vitrail à quatre dates importantes dans l'histoire de Troinex : le 24 juin 1201, le 24 février 1544, le 3 juin 1754 et le 21 septembre 1792. Les illuminations au sol prennent une forme différente en fonction des saisons. Ainsi, le 20 mai 2021 à midi, le soleil se situera au milieu de la plaque du bas ainsi que sur les plaques de gauche et de droite. Il est possible d'imaginer que d'autres dates soient ajoutées.

6. Huis clos : Demande de naturalisation

La séance se poursuit à huis clos, pour l'examen d'une demande de naturalisation.

La Présidente lève la séance à 21h15 et convie toutes les personnes présentes à participer à l'apéritif, dans le respect des distances.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Véronique Hirsch

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

RAPPORT DE COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES

Séance du 8 juin 2020

Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

La commission « Développement durable et infrastructures » s'est réunie valablement pour la première fois de cette législature et sous cette nouvelle forme et dénomination le 8 juin 2020 dernier.

Après une présentation particulièrement intéressante et motivante pour la suite de nos travaux des différents projets en cours, trois sujets de délibération ont été présentés aux commissaires :

Projet de rénovation/transformation de l'épicerie

Après une présentation détaillée du projet par les collaborateurs du bureau DMA architectes, les commissaires ont pu bénéficier de différentes explications et éclaircissements concernant notamment le concept énergétique du bâtiment, les pollutions possibles du site ayant accueilli précédemment une pompe à essence ou les questions de ventilation. Les réponses du bureau DMA ont été particulièrement claires et convaincantes, démontrant la pertinence et la solidité du projet. Le planning d'exécution des travaux nécessitant de prendre une décision budgétaire rapidement, la commission a procédé au vote, l'ensemble des commissaires reconnaissant la nécessité de maintenir ce commerce de proximité dans des conditions de travail et d'accueil de qualité.

La commission a accepté ce projet de budget par 8 pour, 0 non et 1 abstention obligatoire.

Projet d'aménagement du bâtiment situé à la route de Moillebin 2 pour la réalisation d'une colocation

L'acquisition récente de la maison sise Rte de Moillebin 2 permet à la Commune de renforcer sa maîtrise du foncier dans le secteur stratégique du centre du village après l'achat de la Maison Reusse et de la Ferme dite « Duvernay ». Cette stratégie, soutenue lors de la précédente législature par l'ensemble du Conseil Municipal, permet d'envisager différentes variantes de développement du secteur dans le long terme en privilégiant le respect du hameau historique et les besoins des communières et communiens. Dans l'attente d'un projet définitif pour ce bâtiment, la Mairie propose d'y réaliser des travaux légers afin d'accueillir dans ce lieu des logements pour personnes en formation.

Après discussion sur les différentes formes que pourrait prendre cette future « colocation », les commissaires, par soucis de respect des compétences des différentes commissions, décident de ne pas continuer la discussion sur l'organisation du ce futur projet mais de s'en tenir au vote du projet de budget pour les travaux.

A charge de la commission « Social, jeunesse, loisirs, communication » de déterminer cette future organisation, en privilégiant ou pas des jeunes troinésien.e.s, en autonomisant un groupe de jeunes ou en confiant le mandat à l'extérieur (régie, Appart', Cigüe).

La commission a accepté ce projet à l'unanimité.

Projet d'achat d'un petit véhicule pour la voirie

L'engagement d'un nouveau collaborateur et le développement des missions du service nécessitent de pouvoir utiliser différents véhicules en parallèle ou selon les tâches et besoins. M. Laurent Charrière, responsable du service, a su démontrer devant la commission le bien fondé de cette demande et le professionnalisme avec lequel le choix du véhicule final a été effectué. Il a également su rassurer les commissaires sur la durée de vie de la batterie de ce véhicule électrique et sur le fait que l'absence de protection en cas d'intempéries n'était en aucun cas un problème. Par ailleurs ce véhicule se trouve être sensiblement moins cher que son concurrent.

La commission a accepté cet achat à l'unanimité.

La commission Développement durable et infrastructure encourage donc les membres du Conseil Municipal à voter en faveur des demandes de crédit suivants :

Projet de rénovation/transformation de l'épicerie : CHF 985'000

Projet bâtiment Moillebin 2 : CHF 140'000

Projet d'achat de véhicule pour la voirie : CHF 22'000

Elle encourage par ailleurs la commission « Social, jeunesse, loisirs, communication » à se saisir rapidement du projet de « collocation pour jeunes en formation » afin de lui trouver le cadre adéquat.

Fait à Troinex le 18 juin 2020

Fabrice Calame, rapporteur de commission

Annexe 2

Rapport de la commission « Social, jeunesse, loisirs et communication » du 15 juin 2020**Achat de nouvelles chaises pour le Restaurant scolaire**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de la première séance de la commission « Social, jeunesse, loisirs et communication », celle-ci a examiné la demande formulée par l'Association du Restaurant scolaire « Les P'tits Loups » concernant le remplacement des chaises actuellement utilisées.

À titre d'information, il est rappelé qu'environ 250 enfants sont inscrits au Restaurant scolaire chaque année (avec des fréquentations différentes selon les jours).

Après chaque repas, et afin de permettre un nettoyage optimal de la salle du Restaurant scolaire, les chaises sont rangées sur les tables, puis remises en place à la fin du nettoyage, ce qui implique un effort assez conséquent.

L'Association du restaurant scolaire « Les P'tits Loups » a donc demandé à la Mairie s'il était possible de remplacer les chaises actuelles par des chaises permettant le rangement à mihauteur (« accrochage » à la table).

La Mairie a examiné la demande et procédé à plusieurs recherches auprès de fournisseurs suisses de chaises de ce type et, après quelques déconvenues (deux des entreprises sollicitées ont fait faillite au cours de la procédure de recherche), elle a pu obtenir un devis intéressant auprès de l'entreprise Nos SA, située à Crissier.

La Mairie propose donc à la Commission de procéder à l'achat de deux cents chaises en bois, empilables, également utilisables par des adultes et comportant le système permettant d'accrocher les chaises à la table plutôt que d'avoir à les poser sur la table. Un patin de protection est également prévu pour éviter d'endommager les tables lors des manipulations. Les chaises proposées ont également l'option « prise en main » sur le dossier. Enfin, le modèle choisi a été testé et approuvé par les employés du restaurant scolaire.

Le prix total se décompose comme suit :

| | | |
|---|---|---------------|
| Prix de base (CHF 217.-/chaise x 200 pièces) | | CHF 43'400,00 |
| Option « prise en main » par pièce (CHF 20.-/chaise x 200 pièces) | + | CHF 4'000,00 |
| Total intermédiaire | | CHF 47'400,00 |
| Rabais de 25% accordé sur le prix de base (CHF 43'400x25%) | - | CHF 10'850,00 |
| Arrondi | - | CHF 50,00 |
| Frais de livraison | + | CHF 200,00 |
| TVA 7,7% | + | CHF 2'825,90 |
| Total final du devis | | CHF 39'525,90 |

Après une brève discussion, et convaincue du bien-fondé de la demande formulée par l'Association du Restaurant scolaire « Les P'tits Loups », la Commission « Social, jeunesse, loisirs et communication » a accepté cette demande à l'unanimité et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à également accepter cette demande.

Troinex, le 20 juin 2020

Christine Tomassi

Annexe 3

Rapport de la commission « Finances, sécurité et règlements » du 17 juin 2020

| |
|---|
| Crédits d'engagement complémentaires concernant les crédits terminés au cours de l'exercice 2019 |
|---|

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de l'exercice 2019, cinq crédits d'engagement votés par le Conseil municipal ont été sujets à modification et doivent être dès lors formellement approuvés par le Conseil municipal. Ces modifications ont été examinées lors de la séance de la commission du 17 juin 2020 et sont les suivants :

| | |
|---|-----------------------|
| Travaux de réaménagement d'une partie de la zone sportive | |
| Crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 18 juin 2018 | CHF 145'000.00 |
| Montant total de la dépense | <u>CHF 156'140.60</u> |
| Dépassement | <u>CHF 11'140.60</u> |
| <i>Raison du dépassement : achat et installation de tables et bancs supplémentaires et d'un grill, non prévus dans le projet initial et dans le crédit voté. Dépassement déjà approuvé par la Commission des Finances en date du 25 septembre 2019.</i> | |

| | |
|--|----------------------|
| Projet de logements sur les terrains de la paroisse catholique et de la commune au centre du village | |
| Crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 18 juin 2018 | CHF 54'000.00 |
| Montant total de la dépense | <u>CHF 60'563.10</u> |
| Dépassement | <u>CHF 6'563.10</u> |
| <i>Raison du dépassement : organisation d'un atelier de travail avec les membres du Conseil municipal, le 15 juin 2019. Dépassement déjà approuvé par la Commission des Finances en date du 25 septembre 2019.</i> | |

| | |
|---|-----------------------|
| Travaux d'aménagement d'un nouveau parc de jeux à l'école | |
| Crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 15.10.2018 | CHF 155'000.00 |
| Montant total de la dépense | <u>CHF 156'575.40</u> |
| Dépassement | <u>CHF 1'575.40</u> |
| <i>Raison du dépassement : frais supplémentaires liés à la demande d'autorisation de construire</i> | |

| | |
|---|----------------------|
| Frais de réfection du parc de jeux de la Chaumière | |
| Crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 17 juin 2019 | CHF 98'000.00 |
| Montant total de la dépense | <u>CHF 98'227.30</u> |
| Dépassement | <u>CHF 227.30</u> |
| <i>Raison du dépassement : frais de réfection supplémentaires liés à la clôture qui entoure le parc de jeux</i> | |

Lors de cette même séance, la Mairie a également informé les commissaires qu'un crédit d'engagement a finalement coûté moins que ce qui avait été voté par le Conseil municipal. Il s'agit du crédit d'engagement suivant :

| Frais d'installation de tableaux blancs interactifs dans les classes de l'école | |
|--|---------------|
| Crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 17 juin 2019 | CHF 94'000.00 |
| Montant total de la dépense | CHF 92'988.40 |
| Economie | CHF 1'011.60 |

Après une brève discussion portant principalement sur les raisons de ces dépassements, la commission « Finances, sécurité et règlements » a confirmé en tant que de besoin les dépassements déjà approuvés lors de séances précédentes et approuvé à l'unanimité l'ensemble des dépassements de crédits d'engagement ainsi que l'économie réalisée lors de l'installation de tableaux blancs interactifs dans les classes de l'école.

Elle vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à en faire de même.

Troinex, le 20 juin 2020

Christine Tomassi